

Recrutement des ATER

Université Paris Cité – campagne 2026

REJOINDRE L'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ

Cadre de l'offre d'emploi

Recrutement des

Attachées ou Attachés Temporaire

d'Enseignement

et de Recherche (ATER)

Ancrée au cœur de la capitale, l'Université Paris Cité est une université de recherche intensive, omnidisciplinaire, labélisée IdEx, avec une forte dimension professionnalisante. Elle se positionne au meilleur niveau international pour le rayonnement et l'originalité de sa recherche, la diversité et l'attractivité de ses parcours de formation, sa capacité d'innovation et sa participation active à la construction de l'espace européen de la recherche et de la formation. Université à impact positif pour la société, l'Université Paris Cité a fait de la « santé planétaire » sa signature : « des êtres humains en bonne santé, au sein de sociétés en bonne santé, sur une planète en bonne santé ».

Lauréate de nombreux appels à projet d'investissements d'avenir (PIA), l'Université Paris Cité s'appuie sur les compétences et l'engagement de l'ensemble de ses communautés académiques, administratives et techniques, et sur le dynamisme de sa communauté étudiante, pour développer des projets de recherche et de formation à forte valeur ajoutée, et former les citoyennes et les citoyens de demain, dans un monde en transition.

L'Université Paris Cité comprend trois Facultés (de Santé, des Sciences, et Sociétés & Humanités), auxquelles sont rattachées 24 composantes et 110 unités de recherche, et intègre un établissement-composante, l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP), et un organisme de recherche associé, l'Institut Pasteur. Elle compte plus de 63 000 étudiants, 4 773 enseignants et enseignants-chercheurs ainsi que 2 767 personnels administratifs et techniques.

Forte de la grande diversité et de l'excellence de ses domaines disciplinaires alliant les sciences formelles, naturelles et expérimentales, les sciences humaines et sociales, et la santé, l'université Paris Cité a fait de l'interdisciplinarité un marqueur essentiel de son identité et de sa signature « santé planétaire ».

Dans une démarche d'amélioration continue au service de son projet d'établissement, l'Université Paris Cité se dote de schémas directeurs et de plans d'action pour asseoir sa responsabilité sociétale et environnementale, et notamment s'engager pour les égalités et lutter contre toute forme de discrimination et de violence, agir pour la qualité de vie au travail et la transition écologique, et renforcer l'expérience étudiante.

Rejoindre l'Université Paris Cité, c'est faire le choix de l'exigence et de l'engagement au service de valeurs fortes : celles du service public, de la rigueur scientifique et intellectuelle, de l'innovation, du dialogue, de l'ouverture aux autres et au monde.

MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidatures et le dépôt des dossiers sont dématérialisés et se font exclusivement via l'application suivante : <https://emploi.u-paris.fr>.

Toute candidature incomplète ne sera pas prise en compte.

Les dossiers de candidatures saisis dans l'application ALTAIR ne seront pas examinés.

CANDIDATER A UN POSTE D'ATTACHE TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (ATER)

Peuvent faire acte de candidature pour devenir attaché temporaire d'enseignement et de recherche :

- Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires de catégorie A inscrits en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur. La durée du contrat est d'au maximum trois ans avec une possibilité de renouvellement d'un an maximum (article 2 point 1° du décret relatif au recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche).
- Les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans, titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat par le conseil académique de l'établissement. La dispense n'est accordée que pour l'année et le recrutement au titre duquel la candidature est présentée. La durée du contrat est de trois ans avec une possibilité de renouvellement d'un an maximum (article 2 point 3° du décret)
- Les étudiants n'ayant pas achevé leur doctorat ; en ce cas, le directeur de thèse doit attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an. La durée du contrat est d'un an avec une possibilité de renouvellement d'un an maximum (article 2 point 5° du décret)
- Les titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur. La durée du contrat est d'un an avec une possibilité de renouvellement d'un an maximum.

DOCUMENTS A DEPOSER SUR LA PLATEFORME RECRUTEMENT

INSCRIPTION ET DEPOT DES DOCUMENTS SUR LA PLATEFORME RECRUTEMENT DE L'UNIVERSITE EN CLIQUANT SUR LE LIEN URL DU POSTE OU EN ALLANT SUR SITE :

[HTTPS://EMPLOI.U-PARIS.FR/CHERCHER-UNE-OFFRE](https://emploi.u-paris.fr/chercher-une-offre)

Site de l'université : <https://u-paris.fr/>

Pièces à fournir obligatoirement pour tous les candidats dans la plateforme de candidature

- 1 - Une lettre de candidature, datée et signée ☐
- 2 - Un curriculum vitæ détaillé avec le cas échéant liste des travaux et articles ☐
- 3 - Une copie d'une pièce d'identité avec photographie (C.N.I., passeport) ☐
- 4 - Pour les candidats de nationalité étrangère hors UE ou AELE: copie du passeport (un titre de séjour devra impérativement être fourni en cas de recrutement ; le contrat prendra fin à l'expiration du titre en cas de non-renouvellement) ☐

Pièces à fournir selon votre situation actuelle au regard des articles du décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche

SITUATION ACTUELLE	PIECES A FOURNIR DANS LA PLATEFORME DE CANDIDATURE
☐ Article 2-1° Fonctionnaire, titulaire ou stagiaire, appartenant à un corps de catégorie A	• Copie de l'arrêté de dernière position dans le corps ☐ • Copie des contrats (si déjà ATER auparavant) ☐ • Demande de détachement (à fournir plus tard si vous êtes sélectionné) ☐ • Si demande de prolongation au-delà de 3 ans pour 1 an supplémentaire : Lettre de motivation avec avis circonstancié du directeur de thèse (voir « Modèle ») ☐ + Pour les titulaires d'un doctorat ou d'une HDR • Copie du diplôme ou de l'attestation de réussite. ☐ • Engagement sur l'honneur à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur (voir « Modèle ») ☐ Ou pour les personnes inscrites à un doctorat ou une HDR • Attestation d'inscription ou certificat de scolarité de l'année universitaire de candidature (un certificat de scolarité pour l'année universitaire de recrutement devra être fourni dans les meilleurs délais en cas de recrutement) ☐
☐ Article 2-3° Enseignant ou Chercheur de nationalité étrangère	• Tout document administratif attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant 2 ans dans un établissement étranger d'Enseignement Supérieur ou de Recherche ☐ • Attestation du Doctorat ou d'un titre ou diplôme d'un niveau équivalent ☐ • Copie des contrats (si déjà ATER auparavant) ☐ • Traduction des pièces non établies en français ☐
☐ Article 2-5° Étudiant devant soutenir une thèse dans un délai d'un an	• Attestation d'inscription ou certificat de scolarité de l'année en cours ☐ • Attestation du directeur de thèse (voir « Modèle ») ☐ • Copie des contrats (si déjà ATER auparavant) ☐
☐ Article 2-6° Titulaire d'un doctorat ou d'une Habilitation à Diriger des Recherches	• Copie du diplôme ou de l'attestation de réussite ou du procès-verbal de soutenance ☐ • Copie des contrats (si déjà ATER auparavant) ☐ • Engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur (voir « Modèle ») ☐